

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3047

31 décembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Agio Investments S.A.</b> .....	<b>146237</b>	<b>G.I.TE.N. Groupe International des Tech-</b>	
<b>Aquila Invest S.à r.l.</b> .....	<b>146235</b>	<b>nologies Naturelles</b> .....	<b>146226</b>
<b>ArcelorMittal Dudelange</b> .....	<b>146225</b>	<b>Great Mountain S.A.</b> .....	<b>146210</b>
<b>ArcelorMittal Dudelange</b> .....	<b>146225</b>	<b>ISP Luxembourg Canada</b> .....	<b>146216</b>
<b>ArclIndustrial European Developments S.à</b>		<b>Istithmar Education S.à r.l.</b> .....	<b>146214</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>146210</b>	<b>Jalinon Investments S.à r.l.</b> .....	<b>146216</b>
<b>Arfil S.A.</b> .....	<b>146226</b>	<b>la ferronnerie</b> .....	<b>146237</b>
<b>BBA Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>146220</b>	<b>La Gardia S.A.H.</b> .....	<b>146218</b>
<b>Belvie Real Estate S.A.</b> .....	<b>146250</b>	<b>LBREP II Europe S.à r.l., SICAR</b> .....	<b>146230</b>
<b>Bezons Jaures (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>146214</b>	<b>Managed Funds Portfolio</b> .....	<b>146219</b>
<b>Bridge Kennedy International S.A.</b> .....	<b>146210</b>	<b>Marriott International Holding Company</b>	
<b>Cala Viola S.à r.l.</b> .....	<b>146227</b>	<b>B.V.</b> .....	<b>146213</b>
<b>Casalva S.A.</b> .....	<b>146213</b>	<b>Medspes</b> .....	<b>146253</b>
<b>China Europe Cultural Exchange Associa-</b>		<b>NFM Alliages A.G.</b> .....	<b>146219</b>
<b>tion A.s.b.l.</b> .....	<b>146223</b>	<b>Paepsem Participations S.A.</b> .....	<b>146218</b>
<b>Cohr Group S.à r.l.</b> .....	<b>146226</b>	<b>Pyrite S.A.</b> .....	<b>146219</b>
<b>COPRIM Management S.A.</b> .....	<b>146220</b>	<b>Roi Trading Holding S.A.</b> .....	<b>146253</b>
<b>Danske Bank International S.A.</b> .....	<b>146221</b>	<b>Roi Trading Holding S.A.</b> .....	<b>146255</b>
<b>Emona S.à r.l.</b> .....	<b>146227</b>	<b>Sator Investments S.à r.l.</b> .....	<b>146240</b>
<b>FC Gronn 08</b> .....	<b>146217</b>	<b>Severland S.à r.l.</b> .....	<b>146230</b>
<b>Ferronnerie Lordong S.à r.l.</b> .....	<b>146237</b>	<b>Soloverte Finance S.A.</b> .....	<b>146227</b>
<b>Galaga Holding AG</b> .....	<b>146227</b>	<b>ZOTAN Professional Services</b> .....	<b>146255</b>
<b>Gavento S.A.</b> .....	<b>146210</b>		

**Bridge Kennedy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 35.504.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153458/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01831. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Gavento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.443.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153459/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01823. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Great Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 62.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/08.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153460/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01819. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**ArIndustrial European Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 108.212.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ArIndustrial European Developments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B108212, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1020 dated 11 October 2005 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Jean Seckler,

prenamed, on 30 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2341 dated 18 October 2007.

There appeared:

ArclIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS INVESTMENTS LLC, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create a third category of managers; C Managers.

As a consequence, Article 10 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint Mr Justin Chuter, Banker, born in Weybridge (United Kingdom) on January 7, 1959, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom as B Manager in replacement of Mr. David Swan, resigned.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Asim Zafar, as a B Manager.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall as C Manager.

*Fifth resolution*

The sole shareholder states that the Board of Managers of the Company is composed as follows:

*A Manager:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*B Managers:*

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr Justin Chuter, banker, born in Weybridge (United Kingdom) on 7 January 1959, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

*C Manager:*

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ArclIndustrial European Developments S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B108212, constituée le 26 avril 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1020 en date du 11 octobre 2005 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2341 en date du 18 octobre 2007.

A comparu:

ArclIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENT INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer une troisième catégorie de gérants: à savoir Gérants C.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre, comme gérant B, en remplacement de Monsieur David Swan, démissionnaire.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Asim Zafar comme gérant B.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme gérant C.

*Cinquième résolution*

L'associé unique constate que le Conseil de Gérance est constitué de la manière suivante:

*Gérant A:*

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Gérants B:*

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Monsieur Justin Chuter, banquier, né à Weybridge (Royaume-Uni) le 7 janvier 1959, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

*Gérant C:*

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster. Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2008, Relation GRE/2008/4788. Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008156610/231/121.

(080185206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

---

**Marriott International Holding Company B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 141.077.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2008*

En date du 31 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Karel Hendriks en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

- De nommer Madame Jeni Fitch, née le 2 juillet 1981 à Crewe au Royaume-Uni, demeurant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, G.D. de Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008 et pour une durée indéterminée.

- De modifier le titre des personnes suivantes avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

Madame Christel Damaso, est désormais gérante de classe A;

Monsieur Reiner Sachau, est désormais gérant de classe B et

Monsieur Michel Miserez, est désormais gérant de classe B.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Christel Damaso;

Madame Jeni Fitch.

*Gérants de classe B:*

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Michel Miserez

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

*Marriott International Holding Company B.V.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153488/6565/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Casalva S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.186.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 septembre 2008 que:

1. Monsieur Patrick Leroy a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

2. Monsieur Alain Blondlet né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique) résidant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 19 septembre 2008 et ce, pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

146214

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153604/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08189. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Istithmar Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.469.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 31 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

*Istithmar Education S.A.R.L.*  
*Services Généraux de Gestion S.A.*  
*Signature*  
*Mandataire*

Référence de publication: 2008153594/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01770. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

French Property Partners L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA; having its registered office at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware, USA (the Sole Shareholder), represented by Mr Donald M. Wolf, President of the Sole Shareholder, with professional address at One East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland, USA,

here represented by Mrs Martine Linster, private employee from Allen & Overy by virtue of a power of attorney given in Chevy Chase, Maryland, USA on 26 November 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 105.393, incorporated under the name of EPP Gamma Holdings (Lux) S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary then residing in Redange/Attert in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated 30 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 368 of 22 April 2005, amended for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 1 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1888 of 7 October 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting (the Meeting) is regularly constituted.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify, effective 28 November 2008, the number of the subscribed shares of the Company from 125 to 12,500 shares, and to reduce, accordingly, the nominal value of the shares of the Company from its current value of EUR 100 to EUR 1 per share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) per share."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

French Property Partners L.L.C, une société à responsabilité limitée soumise à la loi du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware, Etats-Unis (l'Associé Unique), représentée par M. Donald M. Wolf, Président de l'Associé Unique, avec adresse professionnelle à One Kirke Street, Chevy Chase, Maryland, USA, ici représentée par Madame Martine Linster de Allen & Overy en vertu d'une procuration donnée à Chevy Chase, Maryland, USA, le 26 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.393, constituée sous la dénomination EPP Gamma Holdings (Lux) S.à r.l. suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 368 du 22 avril 2005, amendé pour la dernière fois selon un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1<sup>er</sup> août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1888 du 7 octobre 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est régulièrement constituée.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le 28 novembre 2008, le nombre des parts sociales souscrit de la Société de 125 à 12.500 parts sociales et, en conséquence de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de EUR 100 à EUR 1 par part sociale.

*Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LINSTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49077. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008156574/242/89.

(080184935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

---

**Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 11 novembre 2008*

1. Mme Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JALINON INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153595/9579/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02156. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008*

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 à 4.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ISP Luxembourg Canada

Signatures

Référence de publication: 2008153598/9601/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08999. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---



**FC Gronn 08, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 18, rue Münster.  
R.C.S. Luxembourg F 7.798.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le 4 décembre entre les soussignés:

Monsieur Alain Rolling, employé privé, L-7341 Heisdorf, 18, rue Prince Henri

Monsieur Olivier Hein, employé privé, L-5671 Altwies, 2, rue Emile Kohn

Monsieur Marc Zimmer, employé privé, L-2160 Luxembourg, 18 rue Münster

Monsieur Luc Neyens, employé privé, L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers

**Dénomination, Objet, Siège Social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de FC Gronn 08, désignée ci-après comme OBL, qui est régie par les présents statuts.

**Art. 2.** OBL a pour objet l'organisation de loteries et de fêtes ainsi que l'organisation de matchs de football nationales et internationales amicaux, c.à.d, sur un terrain de football au Luxembourg ou sur des terrains situés dans un état membre de l'Union Européenne.

**Art. 3.** OBL a son siège à «Deluxe Bar», 18, rue Münster, L-2160 Luxembourg. Elle est formée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** OBL se compose de personnes domiciliées au Grand-Duché de Luxembourg. OBL reprend les membres actuels de l'ancien OBL, qui n'avait pas la personnalité juridique.

**Art. 5.** La qualité de membre du comité de l'OBL se perd:

- 1) par démission adressée au comité de l'OBL;
- 2) par le refus réitéré de payer la cotisation annuelle;
- 3) pour motif grave dûment constaté.

**Art. 6.** OBL est administrée par un comité composé de 3 membres au minimum, et 5 membres au maximum élus par l'assemblée générale pour une durée de 1 an.

Les candidatures pour le comité doivent être parvenues au Président au moins 8 jours avant la date fixée pour la réunion. Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité choisit parmi ses membres un bureau composé de président, vice président, secrétaire, trésorier. Le bureau est élu pour une durée de 1 an.

**Art. 7.** Le comité se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de deux tiers de ses membres. Dans toutes les réunions, les membres du comité ont seuls voix au délibérations. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Il est tenue procès-verbal des séances.

**Art. 8.** Les affaires et intérêts de l'OBL seront gérés et administrés par le comité, représenté par son président, et en son absence, par le vice-président de l'OBL.

Le comité établit chaque années les comptes de l'exercice clos. OBL reprend entièrement l'actif et le passif de l'ancien FC Gronn 08.

**Art. 9.** L'assemblée générale représente OBL. L'assemblée générale aura lieu une fois par an sur convocation individuelle du comité ou par voie de presse 15 jours à l'avance. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en cas de circonstances exceptionnelles, par le comité. Les convocations doivent indiquer l'ordre du jour. Tout membre présent a le droit de vote.

**Art. 10.** L'assemblée annuelle reçoit le compte-rendu des travaux du comité et les comptes du trésorier, elle statue sur leur approbation. Elle nomme chaque année 2 vérificateurs des comptes, qui ont le mandat de vérifier les livres et la caisse, de contrôler la régularité et la sincérité des opérations. Ils présentent à cet effet un rapport à l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

**Art. 11.** Les ressources de l'OBL

- 1) des cotisations annuelles des membres. Le minimum d'une cotisation est de 5€.
- 2) des subventions qui pourront lui être accordés par des collectivités.
- 3) des dons particuliers destinés à lui permettre d'atteindre les buts qu'elle propose
- 4) du produit des collectes, loteries, fêtes, etc. organisées au profit de l'OBL.
- 5) des intérêts et revenus que les biens et valeurs lui apporteront
- 6) de la vente de boissons, et d'alimentation vendus lors des matchs et tournois organisés par l'OBL

### Modifications des Statuts

**Art. 12.** Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale annuelle sur la proposition du comité.

### Dissolution

**Art. 13.** L'assemblée appelée à se prononcer sur la dissolution de l'OBL doit comprendre au moins 3/4 des membres du comité en exercice. En cas de dissolution, l'actif sera affecté, après liquidation du passif, à une œuvre sans but lucratif. Tous les points non réglés par les présent statuts sont réglés par la loi luxembourgeoise sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

A. Rolling / O. Hein / M. Zimmer / L. Neyens.

Référence de publication: 2008154117/9640/64.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02369. - Reçu 166,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080182006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

### Paepsem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.532.

Les actionnaires de PAEPSEM PARTICIPATIONS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 17 novembre 2008 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a réélu Messieurs Ulf Gustaf Peder Johansson, avec adresse professionnelle à Avenue Louise 435, B-1050 Bruxelles, Lars Olle Schönhult, avec adresse professionnelle à Boulevard de la Cambre 28, B-1000 Bruxelles, et Karl-Erik Tommy Larsson, avec adresse professionnelle à Boulevard de la Cambre 28, B-1000 Bruxelles, comme administrateurs pour 6 ans. Leurs mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAEPSEM PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008153600/763/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01148. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

### La Gardia S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.129.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 que:

1. Madame Lotti Gass née 15 janvier 1946 à CH-4102 Binningen (Suisse) a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 22 août 2008;

2. Monsieur Markus Andreas Robert Vock, né le 13 février 1969 à Sarmenstorf AG, demeurant Weinbergstrasse, 38, CH-4102 Binningen (Suisse) est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 22 août 2008 pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153602/6390/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03259. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008156615/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05631. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

---

**Pyrite S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.156.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 septembre 2008 que:

1. Monsieur Patrick Leroy a démissionné de son mandat d'administrateur de la société.

2. Monsieur Alain Blondlet né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique) résidant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 26 septembre 2008 et ce, pour une durée de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008153606/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**NFM Alliages A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.629.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008 a décidé de:

- renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Louis Beaujean, né le 28 octobre 1947 à Luxembourg et demeurant 21 Cité Millewee à L-8064 Bertrange, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014;
- renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Léon Steinmetz, né le 2 mars 1933 à Ahn et demeurant 24 rue des Bouleaux à L-8118 Bridel, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014;
- renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Yves Frappier, né le 24 mai 1962 à Luxembourg et demeurant 36 Ceinture Um Schlass à L-5880 Hesperange, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014;
- renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Frithjof Neldner, né le 28 juin 1956 à Velbert et demeurant Brachter Str. 95 à D-40882 Ratingen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014;
- nommer en qualité d'Administrateur de la Société, Monsieur Georg Dreiskämper, né le 13 octobre 1956 à Dortmund en Allemagne et demeurant Mühlegasse 26 à CH-4105 Biel-Benken (Schweiz), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014, en remplacement de Monsieur Walter Schüssler, dont le mandat est arrivé à expiration;
- nommer en qualité d'Administrateur de la Société, Monsieur Ralf Lerch, né le 16 janvier 1964 à Liestal en Suisse et demeurant 4 Storchennest à CH-4450 Sissach / BL (Schweiz), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014, en remplacement de Monsieur Michael Sieger, dont le mandat est arrivé à expiration;

- renouveler en qualité de réviseur d'entreprises externe de la Société, INTERAUDIT B 29.501, dont le siège social se situe 119, avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg, qui sera chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2008, conformément à l'article 256 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 24.11.2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour NFM ALLIAGES A.G.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008153636/1261/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10072. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.258.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 août 2008 par l'associé unique de la Société relative au changement de l'actionariat et de la notification subséquente à la Société en date du 26 août 2008, que:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l. a transféré;

(le «Cédant»)

A:

BBA Finance No.6 S.à r.l., ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(le «Cessionnaire»),

l'intégralité de ses 40.000 (quarante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents Euros) chacune avec effet au 26 août 2008.

L'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- BBA Finance No.6 S.à r.l.: .....	40.000

Le 03 décembre 2008.

Pour BBA Luxembourg Finance S.à r.l.

Maître Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008153623/2134/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02992. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**COPRIM Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.699.

*Résolution: Démission des trois administrateurs*

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie le lundi 08 décembre 2008 pour démissionner les 3 administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes de leur mandat:

a) DUDE VALLEY INTERNATIONAL LLC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, ayant son siège social à Newark, DE 19711 (Etats-Unis d'Amérique), 220 E. Delaware Avenue, #705, représentée par Monsieur Franck Coustet, prénommé, démissionne de son mandat immédiatement.

b) LADYBIRD LLC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, ayant son siège social à Newark, DE 19711 (Etats-Unis d'Amérique), 220 E. Delaware Avenue, #704, représentée par Monsieur Franck Coustet, prénommé, démissionne immédiatement.

c) Mademoiselle Oriane Baesel, assistante commerciale, née à Saint Mandé Tourelle (France), le 31 mars 1986, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération démissionne de son mandat d'administrateur délégué démissionne immédiatement.

*Deuxième Résolution: Démission du commissaire aux comptes*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Joffrey Bach, commercial, né à Thionville (France), le 3 juin 1985, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération de son mandat de commissaire aux comptes. Dudelange, le lundi 08 décembre 2008.

Référence de publication: 2008153643/5531/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03693. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Danske Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 14/11-2008.*

A partir du 14 novembre 2008 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Klaus Mønsted Pedersen, Managing Director, demeurant à Luxembourg

Monsieur Torben Krag, Deputy General Manager, demeurant à Sandweiler

Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen

Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg

Monsieur Carsten Bjerg-Petersen, demeurant à Bertrange

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg

Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven

Monsieur Simon Christiansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer

Monsieur Jørgen Fænøe, demeurant à Strassen

Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schiffflange

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald

Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum

Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Nicolai William Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Fredrik Holm, demeurant à Luxembourg

Mademoiselle Berit Hyldal, demeurant à Luxembourg

Monsieur Christoffer Max Jensen, demeurant à Sandweiler

Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg

Madame Marianne Ris Kristensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Thomas Lund, demeurant à Luxembourg

Monsieur Peter Lundgaard, demeurant à Luxembourg

Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg

Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg

Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange

Monsieur Søren Nilsson, demeurant à Luxembourg

Madame Anna Nyren, demeurant à Luxembourg

Madame Henriette Kühl Olufsen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange

Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Gregory Piavent, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen

Monsieur Ole Stenersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange  
Monsieur Jacob Vammen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Per Rohrmann Wesselhoff, demeurant à Luxembourg  
Madame Kirsten Irene Westenfelder, demeurant à Luxembourg  
et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:  
Monsieur Morten Junker Andersen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Søren Barslund, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Pascal Becker, demeurant à Steinheim  
Monsieur Omar Bisi, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Ulf Bonde, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Ronald Chleide, demeurant à Romponcelle, Belgique  
Mademoiselle Anne Trampedach Christensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Anouk Dekoninck, demeurant à Chantemelle  
Madame Inga Ebert-Larsen, demeurant à Mamer  
Madame Margaret Fennessy, demeurant à Oberanven  
Monsieur Tero Gabrielsson, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Thomas Gasperini, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Laurence Graff, demeurant à Ethe, Belgique  
Madame Nabila Hamiti, demeurant à Hayange, France  
Mademoiselle Marilyn Haas, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Erik Herlev, demeurant à Strassen  
Mademoiselle Henriette Horving, demeurant à Howald  
Monsieur Carsten Jensen, demeurant à Mamer  
Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Morten Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Magnus Johnsson, demeurant à Luxembourg  
Madame Bettina Kaas, demeurant à Mamer  
Mademoiselle Minna-Kaisa Komulainen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Mads-Peder Kxistensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Dorte Larsen, demeurant à Strassen  
Monsieur Kim Bo Larsen, demeurant à Luxembourg  
Madame Anne Kaupang Leighton, demeurant à Steinsel  
Monsieur Per Linder, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Bjørn Malmgren, demeurant à Luxembourg  
Madame Corinne Mazzoli, demeurant à Tiercelet, France  
Madame Anne W. Meyer, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Mads Midtgaard, demeurant à Alzingen  
Madame Maria Millington, demeurant à Grevels  
Monsieur Niels Henrik Højsgaard Møller, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Claus Mortensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Ana Munnich, demeraunt à Bech  
Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg  
Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem  
Mademoiselle Antoinette O' Doherty, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Dorthe Østergaard, demeurant à Luxembourg  
Madame Margaretha Palmbäck, demeurant à Oetrange  
Mademoiselle Ninette Perret-Gentil, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Nico Reding, demeurant à Kayl  
Madame Maria Rogers, demeurant à Strassen  
Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer  
Monsieur Bernt Ole Weenas Sakkestad, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange

Mademoiselle Jennie Sandén, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Duro Schlafer, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Jesper Søberg, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Flemming B. Sørensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Ulla Skovlund Jørgensen, demeurant à Itzig  
Madame Majbrit Spliid, demeurant à Ernster  
Monsieur Wil van Riet, demeurant à Olm  
Monsieur Jesper Vogensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Morten Runo Waaben, demeurant à Sandweiler  
Monsieur Anders Wagner, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Christoffer Max Jensen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

Klaus Mønsted Pedersen  
*Managing Director (administrateur délégué)*

Référence de publication: 2008153626/222/115.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02744. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

### **China Europe Cultural Exchange Association A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Garnich,  
R.C.S. Luxembourg F 7.799.

#### — STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

1 Madame Che Li Jie (6, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg)

Profession: Biologiste

Nationalité: Française/Slovène

2 Madame Feng Yue (72, rue Lentz, Dudelange 3509, Luxembourg)

Profession: Enseignant

Nationalité: Chinoise

3 Madame Liu Yimei (51, an der Merzel, Garnich 8350, Luxembourg)

Profession: Ingénieur

Nationalité: Française

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de China Europe Cultural Exchange Association A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

1. Promouvoir les échanges culturels, organisation de manifestations
2. Promotion des échanges scolaires entre les écoles européennes et chinoises.
3. Favoriser l'enseignement du chinois dans les écoles et universités
4. Aider les ressortissants chinois à s'intégrer en Europe

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, Garnich. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de China Europe Cultural Exchange Association A.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation



nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- simple décision de conseil d'administration sans préciser les motifs

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un tiers des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **V. Administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **IV. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution annuelle dont le montant sera fixé périodiquement par l'assemblée générale.

Les membres fondateurs se partagent en parts égaux les frais concernant les droits à percevoir par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Ces contributions ne seront pas restituées en cas de désistement d'un membre.

#### **VII. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 17.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 19.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **IX. Dissolution et liquidation**

**Art. 20.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### **X. Dispositions finales**

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Madame Che Li Jie / Madame Liu Yimei / Madame Feng Yue.

Référence de publication: 2008154115/9666/101.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04342. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

#### **ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.855.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mars 2007*

L'actionnaire unique décide de proroger les mandats de Madame Fabienne HERLAUT ainsi que des Messieurs Luc DEMONDT, Jean-Michel MASSELOT, Jean-Louis MULLER et Albert RINNEN, Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Dudelange, le 30 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

*Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs*

Référence de publication: 2008153627/9589/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07562. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

#### **ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.855.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2008*

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Madame Fabienne HERLAUT, administrateur, avec effet au 30 avril 2007 et de Monsieur Jean-Louis MULLER, administrateur, avec effet au 27 juillet 2007.

Dudelange, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Marc MAMER / Armand ROBINET

*Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs*

Référence de publication: 2008153628/9589/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03646. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1<sup>er</sup> janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.I.T.E.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES

Signature

Référence de publication: 2008155383/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**Cohr Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.316.

- As a result of a contract for a sale of shares signed on 26 September 2008, Mr Johan Hansson sold to ORVELION LTD, situated at 67, Kennedy Avenue, Athienitis Kennedy Park, 4th Floor, Flat 401, P.C. 1076 Nicosia, Cyprus, all the shares of COHR GROUP Sàrl., 500 corporate units, for a nominal value of 25- EUR each.

- To change the registered office address of Cohr Group Sàrl from 2-4, rue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Fiona Finnegan / Kristina Eks-  
trand.

- Il en résulte d'un contrat de cession signé le 26 septembre 2008 que M. Johan Hansson a cédé à ORVELION LTD, située au 67, Kennedy Avenue, Athienitis Kennedy Park, 4<sup>ème</sup> étage, Appt. 401, P.C. 1076, Nicosia, Chypre, l'entière des parts sociales de COHR GROUP Sàrl., 500 parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

- De modifier l'adresse du siège social de Cohr Group Sàrl de 2-4, rue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Fiona Finnegan / Kristina Eks-  
trand.

Référence de publication: 2008153631/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Arfil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 60.046.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155386/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Galaga Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 24.144.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21.11.2008*

Il résulte que les administrateurs pour une durée de 6 ans sont:

- M. Georges CLOOS, docteur en droit,

43, rue Emile Lavandier, L-1924 - Luxembourg

- M. Claude PAUL Y, avocat,

43, rue Emile Lavandier, L-1924 - Luxembourg

- M. Yves KASEL, avocat,

43, rue Emile Lavandier, L-1924 - Luxembourg

et le commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans est:

- PRESIDENTIAL PARTNERS SA, 43, rue Emile Lavandier, L-1924 - Luxembourg

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2008155384/7775/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

---

**Soloverte Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

**Cala Viola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.349.

**Emona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.947.

—  
L'an deux mil huit, le quatre décembre,

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société anonyme de droit luxembourgeois SOLOVERTE FINANCE SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 98.350, ( la «Société»),

constituée par acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publiée au Mémorial C du 18 février 2004, numéro 198,

avec un capital social actuel de 31.000.- euros divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100.- euros (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

dont le projet de fusion a été acte par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 octobre 2008, numéro 2.660, page 127.652 pour ce qui est de la société EMONA Sàrl et en date du 31 octobre 2008, numéro 2.660, page 127.666 pour ce qui est de la société Cala Viola Sàrl.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie BRAYER, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Constatation de la réalisation de la fusion, en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, décidée par les conseils d'administration de

la société anonyme de droit luxembourgeois SOLOVERTE FINANCE SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 98.350, prédécrite, comme société absorbante, et de

a. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée EMONA Sàrl, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix,

inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 135.947,

initialement constituée sous la dénomination EMONA Srl, et sous les dispositions de droit italien avec ancien siège social à Rome (Italie), 29, Via Via Cristoforo Colombo 1500, km 13,500, Angolo G.R.A., au capital social de 5.939.290.- euros ( cinq millions neuf cent trente neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros)

initialement inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 023 93 210 584, et au Répertoire Economique Administratif (R.E.A.) sous le numéro 40 99 15,

et laquelle a été transformée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise suivant procès-verbal reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 5 mars 2008, numéro 555, page 26.627, le dit procès-verbal comportant refonte intégral des statuts de la dite société,

avec un capital social actuel de 5.939.290.- euros ( cinq millions neuf cent trente neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros) représenté par onze mille cinq cent actions ( 11.500) d'une valeur nominale de EUR 516,46.-(cinq cent seize virgule quarante six euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

comme société absorbée, et détenue à 100% par la société absorbante,

le tout conformément au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2008,

publié au Mémorial C en date du 31 octobre 2008, numéro 2.660, page 127.652,

b. la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CALA VIOLA Sàrl, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix,

inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro B 136.349,

initialement constituée sous la dénomination Cala Viola Srl, et sous les dispositions de droit italien avec ancien siège social à Rome (Italie), 131/L, Via Ostiense, au capital social de 100.000.- euros (cent mille euros)

initialement inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 086 124 05 81, et au Répertoire Economique Administratif (R.E.A.) sous le numéro 666 989,

et laquelle a été transformée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise suivant procès-verbal reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le dit procès-verbal comportant refonte intégral des statuts de la dite société,

avec un capital social actuel de 100.000.- euros (cent mille euros) représenté par mille parts sociales (1.000) d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées,

comme société absorbée, et détenue à 100% par la société absorbante,

le tout conformément au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2008,

publié au Mémorial C en date du 31 octobre 2008, numéro 2.660, page 127.666,

sans qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, ni par l'assemblée des actionnaires respectivement des associés des sociétés absorbées respectives, ne soit nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées et la fusion se trouvant réalisée un mois après le 31 octobre 2008, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

2. Modification de l'objet social de la société anonyme SOLOVERTE FINANCE SA et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

### 3. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale requiert à l'unanimité le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

L'assemblée générale constate:

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi, la société anonyme SOLOVERTE FINANCE SA, précitée, société absorbante, détenant l'intégralité (100%) des parts sociales de la société CALA VIOLA Sàrl, société absorbée, a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion reçu par acte du notaire Karine REUTER en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2.660 du 31 octobre 2008, page 127.666.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de SOLOVERTE FINANCE, précitée, ni par l'assemblée générale de CALA VIOLA Sàrl, précitée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées, et notamment sous alinéa b).

Qu'en application des articles 278 et suivants de la Loi, la société anonyme SOLOVERTE FINANCE SA, précitée, société absorbante, détenant l'intégralité (100%) des parts sociales de la société EMONA Sàrl, société absorbée, a absorbé cette dernière société conformément au projet de fusion reçu par acte du notaire Karine REUTER en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2.660 du 31 octobre 2008, page 127.652.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de SOLOVERTE FINANCE, précitée, ni par l'assemblée générale de EMONA Sàrl, précitée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées, et notamment sous alinéa b).

Qu'aucun associé d'une des sociétés concernées n'ayant requis la convocation d'une assemblée, la fusion tant entre SOLOVERTE FINANCE SA et EMONA Sàrl que celle de SOLOVERTE FINANCE et CALA VIOLA Sàrl se trouvait réalisée un mois après le 31 octobre 2008, date de la publication du projet de fusion dans le Mémorial C.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée à la date de ce jour, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante,
- et les sociétés absorbées ont cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la société absorbante, précitée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'objet social de la société en conférant à l'article 2 des statuts dorénavant le contenu suivant:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il question à l'alinéa précédent.



La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Faber, Lemoye, Brayer, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 décembre 2008, Relation: RED/2008/1472. — Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 décembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008156591/7851/153.

(080184871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

*Extrait du Procès-verbal de la décision des gérants qui s'est tenu en date du 14 novembre 2008*

Résolution unique

Le conseil de gérance décide de coopter Monsieur Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, nouveau gérant en remplacement de Monsieur Igor Patscheider démissionnaire.

La nomination définitive de Monsieur Sterzi se fera lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Le 14 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Oreste Severgnini

Gérant

Référence de publication: 2008155388/9125/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

In the year two thousand and eight, on the third of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

Harbor Bermuda, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36838;

LBPOL Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36831;

Serico Bermuda L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36987;

Ippocrate Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37035;

Poseidon Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37034;

Linco Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37695;



William Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37769;

Le Provençal Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37893;

Sierra Blanca Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36811;

Angel City Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37771;

William II Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38357;

Neptune Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38628;

Cannon Bridge Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38644;

Zoliborz Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38212;

Segovia Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39005;

Duna Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39033;

Lion Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38888,

Adam Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39148,

REPE LBREP II L.L.C., a limited liability company, having its registered office at c/o Lehman Brothers Inc, 399 Park Avenue, New York 10022, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3856984,

Fox Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39428,

Gracechurch Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39354,

MC&S Bermuda Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39682,

Goodwater Bermuda Holdings, L.P. a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39455.

All here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address Luxembourg, by virtue of twenty-three (23) proxies established on September 30th, 2008.

The said proxies, signed *in varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), qualifying as investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*) with variable share capital, under the Luxembourg law of June 15<sup>th</sup>, 2004, existing under the name of "LBREP II Europe S.à r.l., SICAR", with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 19<sup>th</sup>, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 600, dated June 22<sup>nd</sup>, 2005, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of April 16<sup>th</sup>, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1550, dated June 24<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is variable and shall be equal, at all times, to the total net assets of the Company.

III. The shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is variable and shall be equal, at all times, to the total net assets of the Company determined in accordance with article 24 hereof. The ordinary shares of the various classes issued or which may be issued from time to time by the Company shall be referred to as the "Ordinary Shares".

The board of managers of the Company (the "Board of Managers") may at its sole discretion issue shares at a value determined (i) according to the last known Net Asset Value (as defined in article 24 below) of the relevant class of Ordinary Shares corresponding to an underlying investment, which in any case shall not be older than six (6) months, or (ii) in case of issuance of Ordinary Shares of a new class, or in case such Net Asset Value would be negative, on the basis of a subscription price freely determined by the Board of Managers, and approved by the unanimous vote of the shareholders of the Company.

The Board of Managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of Ordinary Shares relates.

Each class of Ordinary Shares corresponds to a specific Investment.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Shares of the Company are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque. The Company will not issue, or give effect to any transfer of, securities to any investor who does not comply with this provision.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. The Company may therefore redeem shares at the Board of Manager's discretion. However, the Company shall not, at the unilateral request of a shareholder, redeem its shares. The redemption of the Ordinary Shares of a given class can only be made by using sums which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment. The Ordinary Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The shareholders agree that the redemption of the Ordinary Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares of a given class (the "Redemption Price") is calculated by the Board of Managers or by such entity appointed by the Board of Managers on the basis of the last known Net Asset Value of the relevant class corresponding to an underlying Investment, which in any case shall not be older than six (6) months. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board of Managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the shareholders of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail internationally recognised overnight courier to each registered shareholders of the class of Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

The Ordinary Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Ordinary Share in addition to its subscription price is transferred.

The share premium is and shall remain linked to the class of Ordinary Shares on which it has been paid.

The amount of the premium account may be used for the payment of the related Ordinary Share that the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses on the relevant class of Ordinary Shares, or to make distributions to the shareholders of the relevant class of Ordinary Shares."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at one thousand nine hundred Euro (€ 1,900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof

The present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

On the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Harbor Bermuda, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36838;

LBPOL Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36831;

Serico Bermuda L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36987;

Ippocrate Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37035;

Poseidon Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37034;

Linco Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37695;

William Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37769;

Le Provençal Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37893;

Sierra Blanca Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36811;

Angel City Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37771;

William II Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38357;

Neptune Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38628;

Cannon Bridge Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38644;

Zoliborz Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38212;

Segovia Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39005;

Duna Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39033;

Lion Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38888;

Adam Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39148;

REPE LBREP II L.L.C., une limited liability company, ayant son siège social à c/o Lehman Brothers Inc, 399 Park Avenue, New York 10022, USA, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3856984,

Fox Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39428;

Gracechurch Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39354;

MC&S Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39682;

Goodwater Bermuda Holdings, L.P., un limited partnership soumis aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39455.

tous ici représentés par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu de vingt-trois (23) procurations données le 30 septembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée, qualifiée comme société d'investissement en capital à risque, avec capital variable, soumise à la loi du 15 juin 2004, établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP II Europe S.à r.l., SICAR" (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 en date du 22 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1550 en date du 24 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est variable et égal, à tout instant, à la valeur nette des actifs de la Société.

III. Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est variable et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société déterminée conformément à l'article 24 ci-après. Les parts sociales ordinaires des différentes catégories émises ou qui seront émises de temps en temps par la Société, seront dénommées les "Parts Sociales Ordinaires".

Le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") peut discrétionnairement émettre des Parts Sociales Ordinaires nouvelles à une valeur déterminée (i) sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie à l'article 24 ci-dessous) connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois, ou (ii) en cas d'émission de Parts Sociales Ordinaires d'une nouvelle classe, ou si cette Valeur Nette d'Inventaire est négative, sur la base d'un prix de souscription librement déterminé par le Conseil de Gérance, et approuvé à l'unanimité des associés de la Société.

Le Conseil de Gérance identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires se rapporte.

Chaque catégorie de Parts Sociales Ordinaires correspond à un Investissement déterminé.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. La Société n'émettra pas, ou n'effectuera pas de transfert de valeurs à un investisseur qui ne correspond pas à cette clause.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires émises par la Société sont des parts rachetables. La Société peut donc racheter les parts par décision du Conseil de Gérance. Toutefois, la Société ne peut, à la demande unilatérale d'un associé, racheter ses parts. Le rachat des Parts Sociales Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes qui résultent de l'utilisation totale ou partielle et/ou de tout autre revenu de l'Investissement y relatif. Les Parts Sociales Ordinaires qui ont été rachetées seront immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les associés conviennent que le rachat des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie, fait conformément aux présentes, respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre les associés de la Société, le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires d'une catégorie de parts sociales (ci-après le "Prix de Rachat") est calculé par le Conseil de Gérance ou par toute entité nommée à cet effet par le Conseil de Gérance sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire connue de la classe de Parts Sociales Ordinaires liée à l'Investissement sous-jacent correspondant, qui en tout état de cause ne peut être antérieure de plus de six (6) mois. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en numéraire soit par une distribution en nature ou bien une partie en numéraire et une partie en nature.

En l'absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le Conseil de Gérance est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs associés.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'associés conclu entre la Société et les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier internationalement reconnu, à chaque associé d'une catégorie et/ou d'une série d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires de la Société dont les Parts Sociales Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant sur le registre des associés de la Société, indiquant à cet associé le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées et spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts Sociales Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une "Notification de Rachat"). Le Prix de

Rachat de telles Parts Sociales Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être rachetées de manière forcée si un associé se trouve ne pas être un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

En plus du capital social, il peut être établi un compte prime d'émission sur lequel sera transférée toute prime payée sur chaque Part Sociale Ordinaire en plus de sa valeur de souscription.

La prime d'émission est et restera liée à la classe de Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée.

Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement des Parts Sociales Ordinaires y relatives que la Société rachète à ses associés, pour compenser toute perte réalisée sur la classe de Parts Sociales Ordinaires y relative, ou pour réaliser toute distribution aux associés de la classe de Parts Sociales Ordinaires y relatives."

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents Euros (€ 1.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40871. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 OCT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008155593/211/278.

(080184244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2008.

#### **Aquila Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.563.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of November.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

#### THERE APPEARED:

Mr. Marcello IZZO with address in Pomigliano d'Arco, Via Olbia 10,

here represented by Mr. Giovanni LA FORGIA with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on November 4th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Aquila Invest S.à r.l.", having its principal office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 28th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 834 of August 13th, 2003:

- that the capital of the corporation "Aquila Invest S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred EURO (EUR 100.-) each, fully paid;

- that Mr. Marcello IZZO has become owner of all the shares and has decided to dissolve the company "Aquila Invest S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr. Marcello IZZO being sole owner of the shares and liquidator of "Aquila Invest S.à r.l.", declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;



- \* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- \* regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that he will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- with the result that the liquidation of "Aquila Invest S.à r.l." is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

M. Marcello IZZO, avec adresse à Pomigliano d'Arco, Via Olbia 10,

Ici représentée par M. Giovanni LA FORGIA, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentale, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentale d'acter:

- que la société «Aquila Invest S.à r.l.», ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 834 du 13 août 2003.

- que le capital social de la société «Aquila Invest S.à r.l.» s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que M. Marcello IZZO, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée «Aquila Invest S.à r.l.», celle-ci ayant cessé toute activité;

- que M. Marcello IZZO, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société «Aquila Invest S.à r.l.», qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2008, Relation: MER/2008/1915. - Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008156586/243/79.

(080185264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**la ferronnerie, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ferronnerie Lordong S.à r.l.).**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 62.589.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "FERRONNERIE LORDONG S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5bis, boulevard du Prince Henri, L-4280 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62 589.

La Société a été constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 09 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 256 du 20 avril 1998, page 12262.

Les statuts de la Société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 août 2001, publié au Mémorial le 15 juin 2002, sous le numéro 914 et page 43856;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 21 décembre 2007, publié au Mémorial le 04 mars 2008, sous le numéro 545 et page 26127;

- suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial le 29 mai 2008, sous le numéro 1320 et page 63060.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Joseph SCHIAVONE, ajusteur mécanicien, né à Montemilone (Italie), le 02 octobre 1957, demeurant au 273, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux;

2.- Mademoiselle Tamara SCHIAVONE, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 09 février 1980, demeurant au 2, rue du Stade, L-4488 Belvaux;

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés DECIDENT, avec effet immédiat, de changer la dénomination sociale de la Société de "FERRONNERIE LORDONG S.à r.l." en celle de "la ferronnerie".

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de nom, les associés DECIDENT de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, lequel article QUATRE (4) aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "la ferronnerie", société à responsabilité limitée."

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHIAVONE, T. SCHIAVONE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14991. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156737/239/45.

(080184740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Agio Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.446.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:



- 1) La société DREIECK FIDUCIARIA S.A., avec siège social établi à Via Bagutti, 5 CH-6900 LUGANO (Suisse), et
- 2) La société TYRON FINANCIAL S.A, avec siège social établi à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques);

toutes deux ici représentées par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, la première comparante en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 novembre 2008 et la deuxième comparante par son gérant avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AGIO INVESTMENTS S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social..

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Capital autorisé**

Le capital social de la société pourra être porté à 1.000.000,- EUR (UN MILLION D'EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- DREIECK FIDUCIARIA S.A., trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- TYRON FINANCIAL S.A., une action . . . . .	1
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2013:
  - a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs,
  - b) Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Unden
  - c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né à Dudelange le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2013, la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47268. Reçu € 155,- (cent cinquante-cinq Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008156279/206/156.

(080185333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Sator Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.445.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of November.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SATOR PRIVATE EQUITY FUND, "A" L.P., an English limited partnership (registration number LP 013250) whose principal place of business is at 14 Golden Square, London, W1F 9JF acting by its manager, acting by its general partner,

SATOR GP LIMITED a company incorporated in England (registration number 6634732) whose registered office is at 14 Golden Square, London, W1F 9JF,

here represented by Antoine Fortier, lawyer, with professional address in 14, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on November 26, 2008,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

## **I. Name - Registered office - Object - Duration**

### **Art. 1. Name**

The name of the company is "Sator Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers**

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

##### **Art. 15. Allocation of profits**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.



15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

SATOR PRIVATE EQUITY FUND, "A" L.P., represented as stated above, subscribes to all twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Andreas Demmel, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
  - Esther Raudszus, born on 11 December 1975, in Wegberg (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

- Fabio Candeli, born on 29 November 1972, in Turin (Italy), with professional address at Via G. Carissimi 41, 00198 Rome, Italy.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Ernst & Young, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg N° B 47.771) is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of two (2) years.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour de novembre,

Par-devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SATOR PRIVATE EQUITY FUND, "A" L.P., une société anglaise (limited partnership), dont le principal établissement se situe à 14 Golden Square, London, W1F 9JF agissant par son associé commandité, SATOR GP LIMITED une société enregistrée en Angleterre, (enregistrée sous le numéro 6634732) ayant son siège social à 14 Golden Square, London, W1F 9JF,

représentée par Antoine Fortier, juriste, avec adresse professionnelle à 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 novembre 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

1.1. Le nom de la société est "Sator Investments SARL" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

##### **Art. 3. Objet social**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées Générales des associés et résolutions circulaires des associés

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (1<sup>re</sup> Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

SATOR PRIVATE EQUITY FUND, "A" L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.800,- EUR.

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour [une durée indéterminée]:

- Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Esther Raudszus, né le 11 décembre 1975, à Wegberg (Allemagne), résidant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
- Fabio Candeli, né le 29 novembre 1972, à Turin, avec adresse professionnelle à Via G. Carissimi, 41, 00198 Rome, Italie.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg N° B 47.771) est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de deux (2) ans.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. FORTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48599. Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008156278/206/495.

(080185314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.



**Belvie Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.447.

---

**STATUTS**

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société DREIECK FIDUCIARIA S.A., avec siège social établi à Via Bagutti, 5 CH-6900 Lugano (Suisse), et
- 2) La société TYRON FINANCIAL S.A, avec siège social établi à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques);

toutes deux ici représentées par Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant à Mondercange, la première comparante en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2008 et la deuxième comparante par son gérant avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BELVIE REAL ESTATE S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à 2.000.000,- EUR (DEUX MILLIONS D'EUROS) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### Administration - Surveillance.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mercredi du mois de juin à 16:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- DREIECK FIDUCIARIA S.A., trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- TYRON FINANCIAL S.A., une action . . . . .	1
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:

a) Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs,

b) Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Uden

c) Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né à Dudelange le 24 avril 1958, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014, la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48607. Reçu € 155,- (cent cinquante-cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008156280/206/156.

(080185351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

---

**Roi Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 36.102.

---

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156609/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05401. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080184827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

---

**Medspes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.427.

---

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"TC MANAGEMENT S.A.", société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City (Panama), Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta (50),

représentée par Madame Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 novembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "MEDSPES", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "TC MANAGEMENT S.A."

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables pour cause légitime par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

La comparante représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert comptable, résidant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Diverchy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. LAC/2008/47938 Reçu à 0,5%: soixante-deux euros Cinquante cents (€ 62,50)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008156288/227/100.

(080185034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Roi Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 36.102.

Le bilan au 31.12.1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008156613/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080184813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**ZOTAN Professional Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZOTAN Professional Services", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 313 du 6 février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 135.187

L'assemblée est ouverte à 13.45 heures sous la présidence Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à un montant de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et Libération

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.



II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à un montant de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

*Souscription et libération*

Les deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR), entièrement alloué au capital social, par l'actionnaire unique la société anonyme Abax Professional Services ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N ° B 134.965) ici représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 novembre 2008, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) est à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente le premier paragraphe de l'article 5, des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cents (2.400) action d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, A. DOS SANTOS, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48609. - Reçu € 1000.- (mille Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008156598/206/79.

(080185317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.